

Compte-rendu du Conseil municipal du 17 juin 2010

MARCHÉS PUBLICS

Le Conseil a pris acte de la conclusion des marchés suivants :

■ **Achat d'une balayeuse de voirie de 4 m³** : entreprise Mathieu pour 113 718,12 € TTC.

■ **Réaménagement des aires de jeux par tranches d'âge du parc Pierre-Montgroux** : entreprise Proludic pour 22 842,07 € TTC ;
entreprise Oval'collectivités pour 34 145,80 € TTC ;
entreprise ABC Diffusion pour 30 109,30 € TTC.

■ **Fermeture et gardiennage du parc Pierre-Montgroux et de la plaine de jeux La Couchet** : société Proségur pour 4 999,40 € TTC.

■ **Travaux de rénovation du système de chauffage et de production d'eau glacée à Sémaphore** pour un rendement meilleur des chaudières et du système de climatisation/ventilation et pour générer des économies d'énergie : entreprise Magne pour 48 667,42 € TTC.

■ **Feu d'artifice du 13/07/2010** : entreprise Sodip pour 13 000 € TTC.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

■ **Autorisation de construire** : le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le principe d'instruction et de rédaction des autorisations d'occupation du sol (certificat d'urbanisme, permis de construire...) par la Ville dès 2011. Les services déconcentrés de l'État pourront toujours faire bénéficier la commune de leur expertise.

■ **Mise à disposition de locaux et d'équipements aux associations** : afin de faciliter la gestion des équipements communaux (locaux, salles, terrains de sports, gymnase...), le Conseil municipal a approuvé les termes de conventions de mise à disposition précisant les obligations de chacune des parties ; il a donné délégation au maire pour signer, avec chaque association bénéficiaire, ces conventions.

PERSONNEL

Le Conseil municipal a créé, pour l'école de musique, du 01/09/2010 au 30/06/2011, deux postes non permanents d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet.

Le Conseil municipal a mis à jour le tableau des effectifs.

FINANCES

■ **Vente de terrain** : le Conseil municipal a accepté la vente d'une bande de 5 m de large, moyennant le prix de 30 €/m², à un particulier pour lui permettre d'isoler son habitation du parking de stationnement situé allée du Domaine.

■ Demandes de subventions au Conseil général :

Le Conseil municipal a sollicité une participation financière du Conseil général pour trois projets au titre du Contrat Local de Développement de Clermont-Communauté :

- rénovation du parc Pierre-Montgroux : mise en place de nouveaux jeux destinés aux enfants et installation d'un module urbain sanitaires dans la partie ouest, coût estimé à 140 600 € HT, subvention de 25 % du Conseil général soit 35 150 €, à charge pour la commune : 105 450 € ;
- réaménagement de la Maison des expositions : réfection complète de la toiture y compris la charpente, coût évalué à 58 370,56 € HT, participation du Conseil général de 25 % soit 14 592,64 €, à charge pour la commune : 43 777,92 € HT ;
- réfection toiture groupe scolaire : école maternelle Pierre-et-Marie-Curie, réfection complète de la toiture d'un des bâtiments et de l'étanchéité d'un autre, coût estimé à 37 746,63 € HT, participation de 25 % du Conseil général soit 9 436,65 €, à charge pour la commune : 28 309,98 € HT.

■ **Budget primitif 2009 de la commune** : vu le jugement du tribunal administratif de Clermont-Ferrand en date du 25/05/2010, annulant la délibération n° 44 du Conseil municipal du 30/03/2009, le Conseil municipal a adopté une nouvelle délibération.

Compte-rendu du Conseil municipal du 22 juin 2010

HABITAT

■ **ZAC Les trois fées** : le Conseil municipal a approuvé les travaux et les financements estimés par le Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) relatifs à :

- l'éclairage public de l'ensemble de la ZAC qui sera effectué au fur et à mesure des tranches de construction des logements. Coût total : 1 054 000 € HT, 55 % de participation du SIEG, 45 % pour la commune soit 474 300 € ;

- l'alimentation HT/BT de la phase 1 de la ZAC, correspondant à la construction d'une centaine de logements.
Coût estimé à 127 000 € HT, avec une participation de la commune de 30 950,00 €.

La commande et le financement de ces travaux seront effectués par la Ville qui sera remboursée par l'OPHIS, aménageur de la ZAC, conformément au traité de concession.

TRAVAUX

■ **Enfouissement câble rue des Myosotis** : le Conseil municipal a donné son accord sur l'enfouissement du réseau de communications électroniques (câble), rue des Myosotis, dont l'aménagement est programmé cette année. La Ville participera à hauteur de 49 % aux études et à la réalisation des travaux de câblage soit 3 581,27 € TTC.
Une convention sera signée avec Numéricâble.

■ **Centre d'intervention** : le Conseil municipal a autorisé le Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme à réaliser, en 2010, la réfection des enrobés de la cour de manœuvres.

PERSONNEL

Le Conseil municipal a décidé d'allouer la somme de 1 101,84 € au Comité des œuvres sociales du personnel et a pris acte qu'au 1^{er} janvier 2009, le taux d'emploi de personnes handicapées et assimilées de la commune s'élève à 6,42 %, supérieur à l'obligation de 6 %.

FINANCES

■ **Acquisition et dons d'œuvres d'art** : suite à l'exposition de graffiti et de peinture du 2 au 25 avril 2010, à la Maison du parc Pierre-Montgroux, le Conseil municipal a décidé l'acquisition d'une toile de l'artiste KURAR et a accepté le don d'une autre de ses œuvres ainsi qu'un don du peintre MARKO.

■ **Tarifs** : le Conseil municipal a adopté les tarifs des services municipaux (voir p. 10).

■ **Comptes administratif et de gestion 2009** : les comptes administratif et de gestion 2009 de la commune et du service assainissement ont été adoptés. Ils font apparaître des excédents de fonctionnement respectifs de 667 741,92 € et 6 518,68 € qui serviront de base à l'élaboration des budgets supplémentaires 2010.